

Recherches sociographiques



Louis LA ROCHELLE, *En flagrant délit de pouvoir. Chronique des événements politiques de Maurice Duplessis à René Lévesque*

Raymond Hudon

Volume 24, numéro 3, 1983

Populations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056060ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056060ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hudon, R. (1983). Compte rendu de [Louis LA ROCHELLE, *En flagrant délit de pouvoir. Chronique des événements politiques de Maurice Duplessis à René Lévesque*]. *Recherches sociographiques*, 24(3), 437–440.
<https://doi.org/10.7202/056060ar>

condamner, que Bourgault va resituer dans un contexte plus large les actions du F.L.Q. au cours des années 1960 et plus particulièrement lors de la crise d'octobre 1970.

En définitive, un seul thème résume la pensée et l'action de Pierre Bourgault : l'indépendance du Québec. C'est en même temps ce qui le sépare le plus profondément de René Lévesque qui n'a jamais voulu, selon lui, cette indépendance. C'est aussi le thème dominant de cet ouvrage qui constitue une bonne synthèse de l'histoire politique du Québec depuis vingt ans.

À ceux qui connaissent bien les enjeux majeurs défendus par le R.I.N. et par Pierre Bourgault, ce livre n'apporte rien de bien nouveau. Par contre, il m'a révélé une autre facette de l'auteur, celle du « portraitiste » impitoyable mais en même temps très sensible, agressif mais toujours humain, dur mais profondément vrai. Pour cette galerie de portraits qu'il nous présente ici, il mérite certainement d'être lu.

Réjean PELLETIER

*Département de science politique,
Université Laval.*

Louis LAROCHELLE, *En flagrant délit de pouvoir. Chronique des événements politiques de Maurice Duplessis à René Lévesque*, Montréal, Boréal Express, 1982, 302p.

Dans la rédaction d'un compte rendu sur un ouvrage, on trouve habituellement quelque chose de positif à écrire, même dans le cas où on a la ferme intention de faire ressortir les faiblesses, erreurs et abus du livre en question. Il doit être dit d'entrée que tout artifice du genre se révèle tout à fait impossible dans ce cas-ci. Celles ou ceux qui ont accroché au programme ambitieux que propose Louis LaRoche doivent amèrement regretter de s'être laissé prendre. L'Office de la protection du consommateur offre peu de recours aux lecteurs dupés, et le retour d'un volume chez le libraire se révèle un geste beaucoup plus périlleux encore que le retour du citron que l'on vient de se payer chez un concessionnaire d'automobiles.

En un mot, *En flagrant délit de pouvoir* est un livre à proscrire de toute bibliothèque qui se veut sérieuse et doit être classé au rang des insanités qui parviennent encore à tromper la vigilance de maisons d'éditions averties, auxquelles on associe généralement les éditions du Boréal Express. De multiples raisons conduisent à poser un jugement aussi radical. Seulement quelques-unes seront ici énoncées ; même le lecteur qui encaisse bien ne doit pas être démesurément mis à l'épreuve.

Dans le petit *Robert*, on définit la chronique comme un « recueil de faits historiques rapportés dans l'ordre de leur succession ». À la lecture de la chronique de LaRoche, force est de constater que bien peu d'événements échappent à son furetage. Cependant, on a bien peine à départager ce qui vaut d'être classé historique de ce qui l'est moins. Pour illustrer l'ampleur du problème, la reproduction d'un seul paragraphe, choisi au hasard des pages, suffira :

« Au cours d'une conférence de presse prononcée le 12 juin [1972], le ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay, annonce que les bénéficiaires de l'aide sociale auront maintenant accès gratuitement à quelque 3000 médicaments. Le 16 juin, Robert Bourassa préside aux cérémonies d'inauguration du complexe hydro-électrique de Churchills Falls. Le lendemain, en dépit de ses démêlés avec la justice, Marcel Pepin est reporté à la présidence de la C.S.N. » (P. 171.)

Si le lecteur est assisté social, il reste à lui souhaiter qu'il trouvera dans la liste des médicaments d'accès gratuit ce qui lui aidera à réduire les troubles possibles de digestion qui risquent de résulter d'une telle salade de faits (historiques). D'autant plus qu'en terminant la lecture de cette seule et même page 171, il lui est encore rappelé : 1. le demi-succès des fêtes du Québec ; 2. le « maraudage » mené auprès de la C.S.N. par « sa nouvelle rivale », la C.S.D. et la

désaffiliation du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (d'ailleurs improprement appelé le Syndicat des fonctionnaires de la province de Québec); 3. l'adoption de la loi 24 qui augmente les pensions aux veuves, aux orphelins et aux invalides; 4. l'adoption en bloc, « deux jours plus tard » (quelque part entre le « début du mois de juillet » et « avant la fin de la session » identifiés comme moments repères dans les deux paragraphes précédents!), des lois fiscales découlant du dernier budget; 5. la fermeture de six écoles par la Commission des écoles catholiques de Montréal conséquemment à « une réduction importante de la clientèle francophone » elle-même causée par l'utilisation par les parents du « principe de la liberté de choix consacré par la loi 63 ». Avant même d'avoir tourné la page, le lecteur a encore appris que la Commission de police du Québec vient d'instruire une affaire de pot-de-vin impliquant un directeur de police...

Les malaises gastriques du lecteur convié à une bouffe aussi copieuse de faits risquent malheureusement de se transformer en troubles extrêmement sérieux s'il se met en tête de retracer le fil autour duquel se tissent les grandes épopées. Reportons-nous au 3 avril 1979, moment où « le gouvernement et le Syndicat des fonctionnaires en viennent, dit-on, à une entente de principe relativement à la convention collective de quelque 35 000 fonctionnaires » (p. 278). La précaution du « dit-on » s'avère plus importante qu'on aurait été tenté de le croire, car le lecteur apprend un peu plus loin que « le Syndicat des fonctionnaires provinciaux (qui n'est pas encore arrivé à un accord avec le gouvernement) déclenche le 4 juillet, un mouvement de grèves dont le rythme et l'importance s'accroîtront jusqu'à l'automne » (p. 282). On doit cependant bien constater que ce mouvement de grèves ne fut pas extrêmement efficace, car le lecteur est ensuite informé que « la rentrée parlementaire du 9 octobre est perturbée par la grève des fonctionnaires du gouvernement : leurs conditions de travail ne sont toujours pas arrêtées » (p. 285). Le suspense ayant assez duré, « fin janvier [1980], on apprend que le gouvernement du Québec et le syndicat de ses 35 000 fonctionnaires ont enfin trouvé un accord de principe relatif au contrat de travail » (p. 292)!

Les cheminements tortueux de l'histoire sont encore accentués par la façon dont sont présentés certains faits, ce qui risque d'introduire de la confusion. Par exemple, toujours en 1979, « le 29 juin, première bonne nouvelle sur le front syndical : les 850 ouvriers et camionneurs de la Société des alcools ont approuvé leur contrat de travail pour les trois prochaines années » (p. 282). Bonne nouvelle pour un attaché au cabinet du ministre des Finances, comme l'était l'auteur à l'époque ! Bonne nouvelle qui a sans doute été ternie du fait que, le 16 septembre de la même année, la convention péquiste qui désigne Pierre Harvey comme candidat du parti dans Prévost et « à laquelle assistent Jacques Parizeau, René Lévesque, Lise Payette et Marcel Léger [monsieur le Maire est absent ?], est perturbée par une manifestation des grévistes de la Société des alcools du Québec » (p. 284)!

Pour pousser la gaffe à son point ultime, l'auteur se permet enfin de corriger certains faits, dont l'importance varie grandement, avouons-le ! Pour le plus grand bénéfice de tous, qu'il suffise de signaler, au fil des pages, quelques-unes de ces corrections proposées par l'auteur. Ainsi, le slogan libéral de la campagne électorale de 1960, « C'est l'temps qu'ça change ! », est remplacé par « Il faut que ça change ! » (p. 21). La Rochelle « nomme » Jean-Marie Martin doyen de la Faculté des sciences en 1961 plutôt que doyen de la Faculté des sciences sociales (p. 41) ! Malgré la disparition de cette organisation au moment de la fondation de la Confédération des syndicats nationaux en septembre 1960, l'auteur nous rappelle le discours du premier ministre au congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada le 3 septembre 1962... (p. 45). Celles et ceux qui ont toujours cru que l'opposition parlementaire à la loi 63 était formée, à l'automne 1969, de René Lévesque, Yves Michaud, Jérôme Proulx, Gaston Tremblay et Antonio Flamand, doivent se hâter de rayer le nom de ce dernier, comme le suggère La Rochelle par omission (p. 128). Celles et ceux qui ont cru comprendre que Jean-Charles Bonenfant était professeur à la Faculté de droit au moment de son décès doivent corriger leur carnet, car selon La Rochelle il était demeuré « conservateur de la Bibliothèque de la Législature » (p. 256). Celles et ceux qui s'acharnent à voir plusieurs personnes derrière les diverses signatures qu'ils retracent dans la page éditoriale du *Devoir* doivent désormais se persuader qu'il ne s'y trouve toujours que « l'éditorialiste du *Devoir* » (p. 294).

Les corrections à apporter à son carnet politique et mondain doivent enfin être complétées par l'apprentissage d'une nouvelle lecture de la carte, sinon il sera difficile de réaliser qu'Orsainville est passée de la banlieue nord-est à la banlieue nord-ouest de la capitale comme l'affirme LaRochelle (p. 168).

Un des effets indirects de cette leçon géographique semble être de rendre les personnes plus mobiles. Ainsi, René Paré, d'abord présenté comme sous-ministre de l'Industrie et du Commerce (p.32) devient, l'espace de quelques pages, président de la Société générale des artisans (p. 47), société d'où originait aussi Paul Paré (p. 32)! Cette mobilité des personnes se révèle encore plus complexe quand accompagnée par le transfert des institutions : ainsi, on est peu étonné (!) que, compte tenu de l'annonce en 1966 de l'abolition du Conseil d'orientation économique du Québec (p. 95), le Conseil économique du Canada soit devenu en 1976 le Conseil d'orientation économique du Canada dont André Raynault (*sic*) se trouvait le président (p. 223)! La situation se révèle encore plus complexe quand elle se greffe à des faits caractérisés par une mouvance extrême : le regroupement des commissions scolaires proposé en mars 1963 dans le cadre de l'« opération 55 » (p. 84) originait, il importe de le rappeler, de l'annonce par Paul Gérin-Lajoie en septembre 1962 de l'établissement de 35 commissions scolaires régionales (p. 47).

Il n'est donc pas tout à fait surprenant que l'on ait peine, à travers le méli-mélo qui s'ensuit, à retracer précisément les allées et venues de Robert Bourassa en 1970. En effet, après avoir participé, le 5 juin, « à la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances » (p. 143), Robert Bourassa a peut-être eu vraiment l'impression que, le 14 septembre, il participait, « pour la première fois, à une conférence fédérale-provinciale » (p. 145)! D'ailleurs, il en avait sans doute assez des problèmes causés par l'obligation dans laquelle il s'était trouvé de remettre « les charges les plus importantes de l'administration à des hommes sans expérience parlementaire » lors de la formation de son premier cabinet : Claire Kirkland-Casgrain, Gérard-D. Lévesque, Bernard Pinard, etc. (p. 141). Heureusement, qu'il a pu compter sur un « vétéran » comme Victor Goldbloom (p.142) qui, de fait, avait été élu pour la première fois en 1966!

À la décharge de Robert Bourassa, il faut dire qu'il était sans doute un peu fatigué, car « dès son admission au barreau, il séjourne à Oxford et à Harvard où il accumule des diplômes en science politique, en science économique et en droit fiscal et corporatif » (p. 139). C'est peut-être pourquoi « le jeune homme politique si attachant qu'il avait été au milieu des années soixante » s'est « laissé empêtrer dans des mésaventures sordides, comme celle d'octobre 1970 » (p. 237). Celles et ceux qui ont vu le film *Les ordres* n'ont cependant eu qu'un pâle reflet des événements d'octobre 1970... Si l'on en croit LaRochelle, consécutivement à l'application de la Loi des mesures de guerre, « agissant sans mandat, [les policiers et militaires] enfoncent portes et fenêtres, fouillent, perquisitionnent, emmènent les hommes et leurs biens vers leurs quartiers ». Il faut bien signaler que « cette brutale opération militaro-policière produit son petit effet. Elle rétablit un calme relatif dans les centre-villes de Montréal et de Québec, principaux foyers d'agitation, où les forces armées canadiennes ont établi de véritables garnisons » (p. 152). À l'époque, Jean Marchand aurait donc vu juste de la côte de Vancouver!

Il faut bien reconnaître que les événements politiques ont parfois un caractère tellement subit, comme en novembre 1967, cet « événement tout à fait inattendu [qui] vient troubler le climat de bonne entente, au 54^e étage de la tour Toronto-Dominion, à Toronto, où les premiers ministres des provinces se sont rassemblés, en conférence interprovinciale, pour discuter de la confédération » (p. 108). Le hasard fait donc bien les choses parfois! Au hasard des dates, le lecteur peut cependant avoir bien peine à suivre LaRochelle qui, dans la même page 83, fait apparaître le R.I.N. en 1964 pour subséquemment poser qu'il « devient officiellement parti politique » en mars 1963!

Ces divers éléments suffisent probablement à décourager tout lecteur potentiel de la chronique *En flagrant délit de pouvoir*. Des exercices intéressants peuvent tout de même être entrepris à partir de l'ouvrage de LaRochelle. Ainsi, on peut réaliser que l'auteur traite effectivement, entre les pages 159 et 178, durant trois longs quarts de page du sujet que son

sous-titre de la page 159 annonce : « Le projet du siècle ». On aura deviné qu'il s'agit du projet de développement hydro-électrique de la Baie-James...

Le persiflage est sans doute de mauvais ton dans un compte rendu comme celui-ci. Il faut toutefois dire avec force que l'injure à l'intelligence du lecteur doit comporter des limites.

Raymond HUDON

*Département de science politique,
Université Laval.*

Paul-André BOUCHER, en collaboration avec Jean-Louis MARTEL, *Tricofil tel que vécu*, Montréal, C.I.R.I.E.C./H.E.C., 1982, 372p.

La mort du Tricofil expérimental, mais non du Tricofil symbolique, aura consacré le désintérêt des journalistes qui avaient pourtant consigné dans des centaines d'articles certains faits marquants de l'expérience singulière de cette collectivité ouvrière de Saint-Jérôme. Le temps est maintenant venu de l'autopsie de la dépouille, tâche essentielle si l'on veut éviter à d'autres de mourir d'autogestion. C'est en grande partie à ce travail que s'emploie Paul-André Boucher dans ce livre, assisté du Centre de gestion des coopératives des H.E.C., auquel il faut rendre hommage pour la qualité de l'aide fournie à l'auteur ainsi que du résultat obtenu. Mais *Tricofil tel que vécu*, c'est aussi un livre d'acteur engagé fortement dans cette expérience, en fait l'un des principaux leaders de cette collectivité ouvrière et, comme l'estime Jacques GrandMaison qui signe la préface, sans doute celui qui était le plus autorisé à parler au nom de celle-ci. Tout le caractère de ce livre tient à cette double polarité de l'acteur qui raconte son expérience et, à travers elle, celle de la collectivité, et de l'analyste qui essaie de prendre distance par rapport au vécu.

À travers la description concrète de l'expérience collective de Tricofil, l'auteur vise deux objectifs. D'une part, il veut restituer la « véritable » réalité de Tricofil de manière à corriger les images déformées de cette expérience qui ont été véhiculées par les comptes rendus inévitablement partiels des journalistes qui couvraient l'événement et les divers rapports techniques qui ont été réalisés à certains moments de l'expérience. D'autre part, inscrivant Tricofil dans une perspective expérimentale et pionnière, l'auteur cherche à en tirer des leçons pour l'avenir de façon à alimenter un processus cumulatif et constructif d'expérimentation gestionnaire au sein du mouvement ouvrier québécois. Ce double objectif est poursuivi à travers une douzaine de chapitres regroupés en trois grandes parties qui correspondent aux trois grandes périodes d'évolution chronologique de l'expérience.

La première partie décrit l'émergence du projet gestionnaire au sein de la collectivité ouvrière. Elle correspond à la période qui va de 1972 au début de 1975, marquée par deux événements majeurs dans la vie de cette collectivité : la crise financière et commerciale de la compagnie Regent Knitting Mills de 1972, qui met en jeu l'emploi d'une majorité des travailleurs de l'usine de Saint-Jérôme, puis la fermeture complète de cette usine en juin 1974. L'auteur montre comment, à travers la mise en cause de leur emploi, les travailleurs sont atteints dans leur dignité et réagissent en cherchant les moyens de protéger leur emploi. Mais cette défense de l'emploi n'est qu'un des axes de l'action ouvrière. Dès la crise de 1972 en effet, une autre orientation d'action va se développer, s'articulant à la nécessité perçue chez certains travailleurs, notamment les dirigeants ouvriers, de transformer l'organisation du milieu de travail de manière à accroître le contrôle des travailleurs et des instances syndicales sur l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise. Ces deux orientations vont structurer la stratégie de négociation des travailleurs avec l'employeur ainsi que divers autres intervenants, enclencher un processus de modernisation de l'usine et déboucher en 1973 sur une nouvelle convention collective, inédite dans la mesure où elle comporte à la fois des